

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue mardi, le 25 octobre 2011 à 16h15 à la salle de l'Édifice municipal sous la présidence de M. Bertrand Bouchard, maire et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Lyne Girard
Diane Tremblay
Ruth Tremblay
Lise Savard
Guy Tremblay
Absence : Régis Pilote

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE
3. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

200-10-11 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

201-10-11 Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billet un montant total de 1 572 800\$;

| RÈGLEMENT NUMÉRO | POUR UN MONTANT DE \$ |
|------------------|-----------------------|
| 215 | 349 200\$ |
| 227 | 357 300\$ |
| 75-00 | 552 500\$ |
| 91-09 | 46 900\$ |
| 125-11 | 266 900\$ |

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 572 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 215, 227, 75-00, 91-09 et 125-11 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 1^{er} novembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|-------|------------------------------|
| 2012. | 117 700 \$ |
| 2013. | 122 000 \$ |
| 2014. | 126 600 \$ |
| 2015. | 131 000 \$ |
| 2016. | 135 700 \$ (à payer en 2016) |
| 2016. | 939 800 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité des Éboulements émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 1 novembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 215, 227, 75-00, 91-09 et 125-11 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

202-10-11 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligation à la suite des demandes de soumissions publiques

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins Cap Martin de Charlevoix pour son emprunt de 1 572 800 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéro 215, 227, 75-00, 91-09 et 125-11 au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

| | | |
|-------------|-------|------------------|
| 117 700\$ | 3,26% | 01 novembre 2012 |
| 122 000\$ | 3,26% | 01 novembre 2013 |
| 126 600\$ | 3,26% | 01 novembre 2014 |
| 131 000\$ | 3,26% | 01 novembre 2015 |
| 1 075 500\$ | 3,26% | 01 novembre 2016 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

203-10-11 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 16h30, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard,
maire

Linda Gauthier,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière